

A.S.A BEAUVALLON BARTOLE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS
EN DATE DU 21 AVRIL 2026 – 15 heures.
DANS LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATEUR ET EN VISIOCONFERENCE.

Ont participés :

Pour le bureau de l'ASA :

En présentiel : MM. ANDREY, CECILLON (possédant les pouvoirs de MM BERNARD & CARVALHO), GALLANT et LEMARQUIS.

En visioconférence : Mme NEVEUX, MM FAURE-DAUPHIN, GABRIEL et WALON.

**Pour l'administrateur :
M. DI LUCA Stéphane.**

Les autres membres du Conseil s'étant excusés pour leurs absences.

M. GALLANT ouvre la séance à 15 heures 10

Au cours de cette réunion les points suivants ont été évoqués :

1 – Travaux de réfection des routes.

Les travaux sont pratiquement terminés.

Le Conseil valide à la majorité (M BERNARD n'étant pas favorable) le devis pour le marquage au sol d'un montant de 38.911.62 euros.

Il conviendra de poser un panneau à l'entrée avec rappel que la circulation douce (vélos-trottinettes, piétons) est prioritaire sur les voies du Domaine.

Les travaux de curage de la buse pluviale passant sous la voie, à l'intersection entre le boulevard de Bartole et le Chemin du gué, sont prévus le 28 Avril 2026 entre 8 heures et 12 heures. Concernant la continuité de cette buse passant sous la propriété des futurs acquéreurs de la propriété de M FADALE - M et Mme MIGNOT - il a été convenu, lors de la dernière entrevue sur place, qu'ils s'occuperaient de faire réaliser ces travaux à leurs frais.

Concernant les constats d'Huissier reçus de M BARTHELEMY pour des problèmes de rayures constatées sur la voie (virage début de la montée du col) il est difficile d'imputer ces dégradations en l'absence de preuve.

M ANDREY précise que des rayures de même genre existaient déjà avant les travaux et qu'elles doivent peut-être, être imputables au camion de collecte des ordures ménagères. Ces rayures sont imputables à la pente très forte en cet endroit, et au passage de véhicules avec une garde au sol basse.

Des travaux de réparations sont toutefois prévus à cet endroit et seront effectués dans le futur de manière périodique.

2 – Assainissement.

Malgré les relances adressées à Mme JOUANDON de la Mairie de Grimaud, le devis de la SAUR n'a pas été reçu.

Un courrier de relance sera adressé.

3 – Dossier Espace Verts allée des palmiers.

Les travaux réalisés par la Société HB CREATION sont terminés et donnent satisfaction.

4 – Dossier EMERIGE.

M GALLANT souligne que la Société EMERIGE est désormais titrée et qu'il conviendrait maintenant de signer la convention.

L'ordonnance du référé expertise sur l'état des voies, diligenté par la Société EMERIGE, a été rendue.

L'expert s'appelle M RODRIGUEZ Sylvain et prévu son premier accedit le 5 Mai 2026 à 9 h 30.

M DI LUCA sera présent pour représenter l'ASA.

5 – Dossier ASL PARC DE BARTOLE.

Le local poubelle a été condamné.

Il reste la remise en fonction du passage pour les piétons.

M CECILLON va voir ce point avec le Président de l'ASL M SCHWAB.

6 – Composition du Conseil.

Lors de l'assemblée générale 2026 les mandats de MM LEMARQUIS et ROUSSELET seront à renouveler.

Ces deux membres se représenteront.

7 – Evolution de la Présidence.

M GALLANT informe le Conseil qu'il remettra sa démission le jour de l'assemblée 2026 lors de la réunion du Conseil des Syndics.

Lors de la convocation de cette réunion un appel à candidatures sera adressé et l'élection se fera lors de cette réunion en fonction des candidatures reçues.

8 – Date de l’assemblée 2026.

Il est décidé de tenir cette assemblée générale le vendredi 14 Août 2026 à 16 heures (émargement à partir de 15 heures).

Il est souhaité que M DI LUCA réserve une salle de l’hôtel de BEAUVALLON.

9 – Surveillance du Domaine.

Il est décidé à l’unanimité de reconduire les mêmes rondes que celles réalisées en 2025 par la Société WEESURE.

10 – Eclairage des parties communes.

Après débat il est décidé à l’unanimité la création d’une commission chargée d’identifier et de faire chiffrer l’éclairage d’endroits stratégiques à éclairer dans le Domaine.

Cette commission est composée de Mme NEVEUX accompagnée de MM CECILLON et LEMARQUIS.

11 – Portails.

L’accident survenu sur le portail du bas est rappelé.

Les membres du Conseil soulignent que le délai pour la réparation est trop long.

Il est décidé

- De supprimer le haricot à l’entrée
- De demander à la Société ALSER d’avoir toutes les pièces en double déjà stockées pour le portail du bas.
- De faire chiffrer le remplacement du portail du haut par un nouveau plus léger y compris la motorisation.

12 – Départ de M DI LUCA Stéphane.

M DI LUCA informe les membres du Conseil que son départ a normalement été acté pour la fin juin 2026.

Il devrait être remplacé, à partir du 18 Mai 2026, par Mme Ingrid THORET qui est une gestionnaire qualifiée qui a fait sa carrière à Paris.

Il précise que quoiqu’il arrive il sera présent lors de l’assemblée générale du 14 Aout 2026.

La séance a été levée à 17 h 25



Le Président de l'ASA
M. Jean Philippe Gallant

L'ADMINISTRATEUR.

